

Retours soutien Mobilisation surfaces pastorales 22 Mars à Privas

Bonjour

Désolée je ne peux être présente lors de votre mobilisation jeudi mais je tenais à vous apporter mon soutien

Bien cordialement

Brigitte royer

Maire d'Arras sur Rhône

Conseillère départementale du canton de Sarras

Bonjour,

Sabine BUIS a pris connaissance de votre courrier avec attention et vous en remercie.

Elle vous adresse son entier soutien pour la mobilisation du 22 mars prochain mais ne pourra malheureusement pas être présente.

Cordialement.

Mallory ALES, Cabinet du Président

21 mars 2018 - Communiqué de presse EELV Ardèche

Europe Écologie - Les Verts Ardèche soutient la Confédération paysanne dans sa mobilisation pour la défense des surfaces pastorales et donne rendez-vous aux militants écologistes (et tous les autres !) à se réunir **ce jeudi 22 mars à 16h devant la préfecture de l'Ardèche, à Privas**. Suite à l'occupation du ministère de l'agriculture le 14 mars, la mobilisation continue à travers toute la France, notamment à Bastia, à Carcassonne, à Limoges, au Pays-Basque, en Paca... et à Privas ce jeudi.

Comme le rappelle la confédération, l'enjeu est la défense de "*l'éligibilité de toutes les surfaces pastorales en tant que surfaces agricoles support de production, le maintien des tranches actuelles de prorata ainsi que du taux d'admissibilité de ces surfaces et une amélioration de la méthodologie des contrôles en réponse aux griefs formulés dans l'audit de la Commission européenne sur les aides PAC.*"

Depuis toujours, EELV défend une agriculture proche de ses paysans, de la terre qui nous accueille, et réfute l'idée que nos territoires soient vendus aux grands groupes qui exploitent la terre et les agriculteurs. Cette fois encore, nous défendrons cette vision de l'agriculture, et nous serons présents à Privas avec la Confédération paysanne.

EELV Ardèche

Contact presse : Véronique Rousselle 06 47 75 98 18

Question déposée par Fabrice Brun, Député du Sud Ardèche



se déconnecter

M. Fabrice Brun - 3^e Ardèche - membre du groupe Les Républicains
XV^e Législature - Gouvernement PHILIPPE 2

| |
|---|
| Type de questions QE |
| Ministère interrogé : AGR - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation |
| Question n° 12-00177 : du :date non fixée |
| M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le soutien aux surfaces pastorales et aux surfaces dites « peu productives ». Les surfaces pastorales peu productives sont des terres agricoles qui fournissent une alimentation souvent pour les troupeaux des élevages de petits ruminants, ovins et caprins et permettent dans des départements comme l'Ardèche de valoriser les secteurs de pente. Dans le département de l'Ardèche qui compte 58 000 hectares de landes les surfaces pastorales peu productives représentent une importance particulière. Les systèmes orientés vers l'élevage ovin et caprin permettent la production de viandes de qualité dans des élevages extensifs, l'entretien de la biodiversité et l'ouverture des paysages. Les pratiques pastorales et le maintien d'un élevage extensif sur le département de l'Ardèche permettent de surcroit de lutter contre les incendies et contribuer à l'entretien et à la vie du territoire ardéchois. Ces surfaces offrent également des ressources alimentaires non négligeables aux troupeaux lors des périodes de sécheresses caractérisées par une pénurie d'herbe. Ces zones pourraient toutefois faire l'objet de déprise agricole du fait d'une possible fin du soutien de la PAC sur les surfaces pastorales peu productives. Il est donc indispensable de sauvegarder ces surfaces pastorales peu productives dans les dispositifs d'aide PAC, afin de soutenir les exploitations extensives installées sur les secteurs de pente, notamment en Ardèche. C'est pourquoi, il invite le gouvernement à sensibiliser fortement Bruxelles pour le maintien des dispositifs d'aides PAC aux surfaces pastorales peu productives. |
| Retour |
| Imprimer |

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prives, le 22 mars 2018,

L'état va-t-il abandonner les petits éleveurs dans notre région ?

Ce jeudi la confédération paysanne d'Ardèche doit rencontrer le préfet pour demander à l'Etat de reconnaître la totalité des surfaces pastorales, y compris celles qui ne sont pas entièrement enherbées, pour le calcul de l'aide de la politique agricole commune. La Confédération Paysanne de la Drôme a également rencontré de son côté la DDT pour lui faire part de sa vive inquiétude quant à l'avenir des zones pastorales dans les espaces difficiles.

Les élus régionaux du rassemblement citoyen écologiste et solidaire soutiennent leur demande.

En Ardèche, dans la Drôme et dans d'autres zones naturelles de notre région, les terrains sur lesquels les éleveurs et éleveuses font paître leurs bêtes ne sont pas assez enherbés aux yeux des règlements européens. L'herbe c'est l'indice de "productivité" à l'Europe, ça n'est pas la réalité de nos territoires. La présence importante de clapas, garrigues calcaires, landes, forêts et autres châtaigneraies sont aussi des ressources concrètes pour les troupeaux.

Une bonne partie des élevages ardéchois et auvergnats rhônalpins pourraient subir une nouvelle baisse des aides de la PAC, sauf si l'Etat Français demande la reconnaissance de toutes les surfaces pastorales y compris celles « moins enherbées » à l'Europe avant le 31 mars. Cette reconnaissance est rendue possible par le règlement européen "Omnibus" d'octobre 2017, mais le gouvernement ne semble pas vouloir faire cette demande.

« En détournant les yeux, le gouvernement risque de sacrifier une grande partie des petits agriculteurs de notre région, qui sont aussi ceux qui produisent des aliments de qualité dans des espaces naturels difficiles et préservés. Explique Corinne Morel Darleux, conseillère régionale de la Drôme, siégeant à la commission agriculture de la Région. « Nous soutenons les actions de la confédération paysanne ! Ne pas accéder à leur demande, serait compromettre la situation déjà fragile de l'élevage dans nos territoires »

« La variété des zones pastorales dans notre région, doit être considérée comme un avantage et reconnue par l'Europe, explique Florence Cerbaï, conseillère régionale de l'Ardèche. Avec la sécheresse de l'été dernier, la châtaigneraie par exemple à sauver de nombreux troupeaux... mais les châtaigniers ne sont toujours pas considérés comme des ressources pour l'élevage. Cet élevage des zones naturelles calcaires et des garrigues, des châtaigneraies et des chênaies, nous voulons que l'Europe et l'Etat le soutiennent. C'est un élevage respectueux de l'environnement, c'est aussi un élevage résilient, qui sait s'adapter au changement climatique. Nous demandons donc à l'Etat de prendre ses responsabilités. »

Monsieur Stéphane TRAVERT
Ministre
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78, rue de varenne
75007 Paris

Paris, le 21 mars 2018

Objet : Reconnaissance des surfaces pastorales

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à attirer votre attention concernant la situation de nombreux agriculteurs touchés par une éventuelle remise en cause de la prise en compte des surfaces pastorales dans le versement de l'aide PAC.

En effet, les surfaces pastorales pouvant avoir moins de 50% d'herbe, sont des terres agricoles fournissant une alimentation pour les troupeaux. Ces ressources rentrent dans l'alimentation des troupeaux, la reconnaissance de ces surfaces est donc nécessaire au maintien de nombreuses activités sur les territoires. Cette ressource est nécessaire pour la protection de la biodiversité, l'ouverture des milieux, la lutte contre les incendies ainsi qu'à l'entretien et la valorisation de nos campagnes.

Dans nos territoires, les éleveurs doivent faire face à un relief particulier, et l'introduction des surfaces pastorales dans l'alimentation des troupeaux est une nécessité pour abaisser les couts de production. Ainsi, les surfaces pastorales peu productives représentent une part importante dans nos territoires.

Un travail important a déjà permis d'établir une prise en compte de la notion de prorata sur ces surfaces agricoles imputant une surface non négligeable des aides de la PAC.

À ce jour, la commission européenne ne considère pas comme surface agricole une surface où il y a moins de 50% d'herbe. L'unique dérogation se trouve dans le cadre de pratiques locales établies qui doivent être dûment justifiées à la commission.

La commission européenne, a réalisé un audit sur le territoire français concernant le versement des aides sur les surfaces de la PAC. L'audit reproche à la France une déficience dans les contrôles administratifs afin d'établir l'admissibilité des parcelles déclarées.

Toutefois, la partie agricole du règlement Omnibus No 1307/2013 a trouvé un accord en trilogue le 12 octobre dernier et l'article 4 a été amendé de sorte que la France puisse reconnaître les terres qui sont pâturées et où l'herbe ou les fourrages herbacés ne sont pas prédominants ou sont absents sur tout son territoire ou une partie de son territoire.

Aussi, nous souhaitons vous exprimer l'intérêt de nombreux éleveurs de nos territoires, qui voient avec ce règlement l'opportunité pour la France, de sécuriser le dispositif actuel de reconnaissance des surfaces pastorales et permettre d'étendre la reconnaissance aux surfaces non reconnues.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette demande, nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Michèle VICTORY
Députée de l'Ardèche



Hervé SAULIGNAC
Député de l'Ardèche

